



ATOOUT ZORN

N°36
JUN
2017



LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN

LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES A 20 ANS !



DERNIERS GRANDS PROJETS 2016-2017

Groupes Scolaires
PLUi



• **NOS ENGAGEMENTS**
évolution des compétences

• **VIE ASSOCIATIVE**
au Pays de la Zorn

• **ENFANCE & JEUNESSE**
accueil & loisirs



Communauté de Communes
Pays de la Zorn





ÉDITO

Depuis l'été 2016 notre Pays est en effervescence, submergé par une frénésie électorale. Médias, réseaux sociaux, candidats ont déchainé les passions...

Il est temps de s'atteler désormais au redressement économique qui devrait relancer l'emploi et améliorer le niveau de vie de la population. Les concertations sont nécessaires et les efforts indispensables pour la suite.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn fait preuve d'initiative, de perspicacité et de détermination en révisant ses méthodes de gestion, en mutualisant ses moyens, en anticipant les réformes et en valorisant ses atouts, ceci pour consolider ses forces et son dynamisme.

Songez aux avancées intercommunales que nous avons récemment initiées :

- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal afin de favoriser l'attractivité de notre Communauté de Communes et préserver notre patrimoine,
- La prise de compétence sur les Zones d'Activités communales,
- La gestion des Milieux Aquatiques, la lutte contre les inondations et les coulées d'eau boueuse, un outil pour protéger de manière solidaire notre environnement, nos biens et la population,
- La poursuite de nos équipements structurants que sont le développement des groupes scolaires intercommunaux et les périscolaires

De surcroît, en déjà 20 années d'intercommunalité, il faut noter de formidables réalisations :

- L'extension et la modernisation du Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden,
- La construction et l'optimisation de 2 déchèteries à Bossendorf et Mutzenhouse,
- La mise en œuvre de la Redevance Incitative dont nous pouvons nous targuer qu'elle est performante autant en terme qualitatif que de tarif,
- La construction du Multi-accueil / crèche à Hochfelden pour accueillir 30 enfants de 0 à 3 ans,
- La construction de 4 Périscolaires à Hochfelden, Schwindratzheim, Wickersheim et Wingersheim les 4 Bans avec une capacité d'accueil de 470 enfants,
- L'aménagement de 2 terrains de football synthétiques,
- La construction d'un hall de Tennis couvert à Hochfelden.
- L'aménagement de la Halte Fluviale de Waltenheim-sur-Zorn au service des plaisanciers sur notre territoire,
- Enfin la construction de la Maison du Pays de la Zorn, cœur de notre intercommunalité, où vous pouvez bénéficier de multiples services depuis son intégration dans le schéma départemental des « Maison de Services au Public »,
- Toute la politique Jeunesse, certes considérée comme diffuse mais ô combien formatrice pour nos jeunes en terme d'épanouissement et d'engagement dans notre société,
- Les sentiers de randonnées qui participent à notre développement touristique,
- La création de « l'Association Intercommunale du pays de la Zorn » qui, à travers ses multiples facettes, assure un lien social bien réel auprès de nos concitoyens,
- La construction d'une gendarmerie avec ses 11 logements et son accueil pour assurer notre protection,
- La mutualisation des services en partageant les agents entre Communauté de Communes et Communes, en effectuant des prestations comptable et paie pour les collectivités membres, etc...

Un bilan très positif que nous devons à des femmes et des hommes engagés déjà depuis un certain temps et qui aujourd'hui ont à cœur de servir et construire ensemble un avenir solide. Espérons que nous pourrions poursuivre dans cette ambiance l'essor de notre Communauté de Communes et au nom de tous les délégués, du personnel, je vous souhaite une belle saison estivale.

Bernard FREUND
Président

SOMMAIRE

ÉDITO & SOMMAIRE	2
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
LES GRANDS PROJETS & LES ORIENTATIONS DU TERRITOIRE DU PAYS DE LA ZORN	4
LE PLUI EN BREF	5/7
FINANCES LA FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	8
FINANCES EVOLUTION 2013 -2016	9/12
VIE ASSOCIATIVE	13/15
ENVIRONNEMENT	16/17
CENTRE AQUATIQUE ATOO-O	18
PETITE ENFANCE	19/20
ENFANCE	21
ANIMATION JEUNESSE	22/27
TOURISME	28



Maison du Pays de la Zorn



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A 20 ANS !

Au 1^{er} janvier 1997, les élus du Pays de la Zorn créent la Communauté de Communes dans le souhait d'agir ensemble pour l'intérêt des habitants et en faveur du développement du territoire.

20 ans après, cette dernière s'est vue confier par les communes de nombreuses compétences touchant de près la vie quotidienne de nos citoyens.

Pourtant, son action est souvent mal connue ; aussi, à l'occasion de cet anniversaire, les agents et les élus vous donnent rendez-vous à l'automne pour une journée Portes Ouvertes, pour (re)découvrir les services et les missions de notre intercommunalité !



La Maison du Pays de la Zorn a été labellisée par l'Etat MAISON DE SERVICES AU PUBLIC en octobre 2016.

MAISON DU PAYS DE LA ZORN

PERMANENCES DE LA MAISON DU PAYS DE LA ZORN	
Communauté de Communes du Pays de la Zorn • Service administratif • Service animation jeunesse	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h Permanence les vendredis de 9h à 12h sauf l'été
Maison des Services au public	La Communauté de Communes du Pays de la Zorn met à disposition un point d'accès numérique : Pôle Emploi, CAF et CPAM, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
RAM	Permanences les lundis de 15h à 18h Permanences les jeudis de 14h à 17h Atelier d'éveil à la Maison du Pays les mardis et jeudis de 9h à 11h sur inscription Atelier d'éveil à Gingsheim les lundis de 9h à 11h sur inscription Atelier d'éveil à Alteckendorf les vendredis sur inscription
SDEA	Du lundi au vendredi de 7h à 12h et 13h15 à 16h45
Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale	Secrétariat les lundis de 8h à 12h et 14h à 17h et les mercredis de 8h à 12h Permanence sans RDV les lundis de 9h à 11h Pour RDV contacter le 03 69 33 20 00 Puéricultrice de secteur Mme WINCKEL le jeudi de 8h30 à 11h
Conseillère Départementale	Sur rendez-vous
ABRAPA	Du lundi au jeudi de 8h à 12h et 13h à 17h, le vendredi de 8h à 12h et 13h à 16h
EPSAN	sur rendez-vous , contacter EPSAN BRUMATH au 03 88 64 61 05
CRESUS	sur rendez-vous , contacter l'accueil de la CCPZ au 03 88 91 96 58
Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau	sur rendez-vous , au 03 88 71 10 08

Maison du Pays de la Zorn
Communauté de Communes
Tél. 03 88 91 96 58
E-mail : secretariat.general@payszorn.com
Site : www.payszorn.com

GROUPE SCOLAIRE SUD À WINGERSHEIM LES QUATRE BANS

Comme vous pouvez le constater le chantier avance et le gros œuvre s'achève. L'ensemble de l'équipement scolaire et périscolaire devait être opérationnel pour la rentrée 2018.

Chantier décembre 2016



Crue de la Zorn

GEMAPI INSTAURATION D'UNE NOUVELLE TAXE

L'État a transféré aux collectivités un certain nombre de nouvelles compétences dont la Gestion des Milieux Aquatiques et la Protection contre les Inondations (GEMAPI). Dans un esprit de solidarité intercommunale, les élus du Pays de la Zorn ont également transféré la compétence « Coulees d'Eau Boueuse » (CEB).

L'ensemble des eaux de ruissellement, que ce soit les inondations de la Vallée de la Zorn ou les catastrophes naturelles provenant de bassins versants, sont ainsi sous la responsabilité du Pays de la Zorn via le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (SDEA).

Pour faire face aux importants investissements qui s'y rattachent, l'État a instauré l'application d'une nouvelle taxe que vous verrez ainsi apparaître sur vos feuilles d'impôts locaux.

COMMUNE NOUVELLE DE HOCHFELDEN ET DE DEUX SUR LE TERRITOIRE

Après le regroupement des Communes de Gingsheim, Hohatzenheim, Mittelhausen et Wingersheim au 1^{er} janvier 2016, voilà que la Ville de Hochfelden et la Commune de Schaffhouse-sur-Zorn ont franchi le pas pour rejoindre les 517 Communes Nouvelles créées en France.

Une évolution inévitable dans le contexte actuel, pour mutualiser les moyens et faire des économies dans le cadre de la gestion administrative des collectivités, celle-ci migrant progressivement vers une grande spécialisation.

Sans doute d'autres Communes de notre territoire vont franchir ce pas !



LE PLUi

Où en est-on aujourd'hui ?

La phase de « **diagnostic** » qui s'est terminée dans les grandes lignes à la fin de l'année 2016 a permis d'établir un état des lieux approfondi de notre territoire, avec un repérage des premiers enjeux importants pour son avenir et celui de ses habitants. La phase d'établissement des **orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)** qui détermine les grands objectifs pour l'avenir, a été travaillée et co-construite de décembre 2016 à avril 2017 dans les différentes instances et groupes de travail (commissions, séminaires des élus communaux, Conseil Communautaire, etc...), et cette démarche a permis de stabiliser une étape importante, à savoir la tenue **des débats sur les orientations du PADD** dans toutes les Communes et au sein du Conseil Communautaire. Ces débats se sont tenus :

- Du 21 mars au 25 avril 2017 dans chaque Conseil Municipal des 22 Communes du territoire,
- Le 27 avril 2017, en Conseil Communautaire.

Qu'est ce que le PADD ?

Le **projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est le document dans lequel la Communauté de Communes exprime les **orientations générales** qu'elle retient pour le **développement du territoire du Pays de la Zorn**.

Document politique, il exprime le projet intercommunal pour le court et le moyen terme. Il participe des divers outils permettant de **gérer l'existant** tout en préparant et en **forgeant en permanence l'avenir**, dans une perspective de **développement durable**.

Il constitue ainsi la « **clef de voûte** » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et à ce titre, il **guide sa mise en forme réglementaire** au travers du plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation.

Comment puis-je participer au PLUi ?

→ **Pour prendre connaissance des études** : un DOSSIER DE CONCERTATION

- Est mis à disposition du public et consultable en mairies et au siège de la Communauté de Communes
- Consultable en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes : <http://payszorn.com/>

→ **Pour émettre des observations** :

- Un registre de concertation est disponible au siège de la Communauté de Communes et dans les différentes mairies, et permet de poser ses questions ou de faire remonter ses observations
- Par mail à l'adresse : plui@payszorn.com en précisant l'objet : « **concertation PLUi** »
- Ou par courrier adressé à M. le Président de la Communauté de Communes, au siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (en précisant l'objet « **concertation PLUi** »)

→ **En participant aux futures réunions publiques qui seront organisées sur le territoire jusqu'à l'arrêt du PLUi**

Agenda du PLUi

2ème semestre 2015	1er semestre 2016	2ème semestre 2016	Déc 2016 à mars 2017	actuellement avril 2017	mai 2017 à...	...mi 2018	mi 2018 à...	...fin 2019
Lancement Décision d'engager le PLUi et lancement de la démarche	Etapes préalables Recherche de prestataires et mise en place des équipes d'études	PHASE 1 DIAGNOSTIC multi-thématique sur l'ensemble du territoire	PHASE 2 Travail sur les orientations du PADD	Finalisation PHASE 2 Débats sur les orientations PADD	PHASE 3 Du PADD à l'arrêt du projet de PLUi	Finalisation PHASE 3 Arrêt du projet de PLUi	PHASE 4 Du PLUi arrêté au PLUi approuvé	Finalisation PHASE 4 Approbation du PLUi
Mise en place de l'organisation et de la gouvernance de projet pour construction du PLUi avec les élus. Délibération engageant le PLUi (prescription)	Lancement des marchés en appel d'offre (procédure soumise aux seuils et publicités européens)	Travail d'établissement du diagnostic sur toutes les thématiques, partagé et complété au fur et à mesure.	Élaboration du PADD et des orientations d'aménagement dans les différents axes et thématiques	Débats sur les orientations du PADD dans toutes les communes et au sein du conseil communautaire.	Travail sur la traduction réglementaire par thématiques et par commune pour déployer les orientations en tenant compte des spécificités locales.	Etablissement du bilan de la concertation, montage du dossier réglementaire, et délibération du conseil communautaire pour « arrêter le PLUi »	Diffusion du dossier pour consultations réglementaires diverses avant mise à l'enquête publique. Organisation de l'enquête publique réglementaire. Après enquête, travail et collaboration avec les territoires pour construction du projet finalisé.	Travail des instances et collaboration avec les communes, préparation du dossier finalisé avant approbation du PLUi. Délibération d'approbation du PLUi.

Concertation continue....

Qu'est-ce que le PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est un document d'urbanisme qui traduit une vision globale d'aménagement et d'organisation du territoire de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (CCPZ) a décidé, lors de sa réunion du 15 décembre 2015, d'engager l'élaboration d'un PLU intercommunal pour couvrir l'ensemble des 22 communes et remplacer d'ici 2020 l'ensemble des documents d'urbanisme communaux en vigueur (PLU, POS, carte communale).



" Réfléchir ensemble au développement de notre territoire "

VERS UN NOUVEAU DOCUMENT D'URBANISME

Pourquoi un nouveau document d'urbanisme à l'échelle intercommunale ?

INTÉGRER LES ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION

Les lois Grenelle II et ALUR généralisent le PLU intercommunal qui devient aujourd'hui la norme.

Le PLUi participe à construire le projet de l'intercommunalité.

RÉFLÉCHIR ENSEMBLE À L'ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

Le PLUi cherche à produire une vision spatiale du territoire commun, des actions qu'on y mène, des intentions qu'on y porte : quel maillage des équipements et des services ? quelle accessibilité ? quels équilibres de l'habitat, des activités économiques ? (où ? pour qui ? et comment ?), quelles compatibilités avec les espaces naturels, le paysage et les ressources ? quelle place pour l'agriculture ?,

LE PLUI DOIT PRENDRE EN COMPTE UN CADRE SUPRA-COMMUNAL :

Principes du droit de l'urbanisme, SDAGE Rhin, servitudes (PPRL, ...), SRCE Alsace, etc.

Documents d'urbanisme à l'échelle supra-communautaire (SCoT de la région de Strasbourg)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Autorisations d'urbanisme (lotissement, permis de construire, etc.)

SRCE : Schéma Régional de Cohésion Écologique
SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
PPRL : Plan de Prévention du Risque Inondation

LE CONTENU DU PLUI

DOCUMENT EXPLICATIF

Le rapport de présentation comprend un diagnostic du territoire permettant d'identifier les enjeux, de justifier les choix effectués et d'en évaluer les incidences sur l'environnement.

DOCUMENT INFORMATIF

Les annexes comprennent un certain nombre d'indications ou d'informations prises en compte dans le PLUi comme les servitudes d'utilité publique, les caractéristiques des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ...

DOCUMENT POLITIQUE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) formalise les orientations de la communauté de communes en matière d'aménagement et d'urbanisme ; il répond aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic.

DOCUMENT RÉGLEMENTAIRE

La traduction réglementaire du projet s'effectue grâce à 3 outils complémentaires : le plan de zonage, qui délimite les différentes zones, le règlement particulier à chaque zone, les orientations d'aménagement et de programmation qui précisent l'organisation de certains secteurs en devenir.

LE PLUI ET LA CONCERTATION

1 - PRESCRIPTION DU PLUI

Séance du Conseil Communautaire du 15 décembre 2015

Affichage de la délibération :
- au siège de la Communauté de Communes
- en mairies

Elle fixe les objectifs et les modalités de concertation.

2 - CONCERTATION

Pendant toute la durée des études les habitants peuvent exprimer leurs attentes, questions, remarques :
- dans les registres prévus à cet effet au siège de la Communauté de Communes ou en mairies, par mail à l'adresse : plui@payszorn.com en précisant l'objet : concertation PLUI
Des informations sur le projet sont disponibles :
- au siège de la Communauté de Communes et en mairies au fur et à mesure des études,
- sur le site internet de la Communauté de Communes : <http://payszorn.com/>
- dans les bulletins communaux et intercommunaux
Des échanges en réunions publiques seront également organisés.



3 - ARRÊT DU PLUI

Un bilan de la concertation sera établi



4 - ENQUÊTE PUBLIQUE

Les habitants pourront rencontrer le commissaire enquêteur pour lui faire part de leurs remarques. Celui-ci émettra un avis sur le projet et sur chaque demande



5 - APPROBATION DU PLUI

Après analyse et prise en compte des avis qui pourront s'inscrire dans le projet, le PLUI servira de référence à l'instruction des autorisations du sol (permis de construire...)

LES ACTEURS DU PLUI



Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes

DÉCISION



Les Conseils municipaux

COLLABORATION



L'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage

CONSEIL ASSISTANCE



Les bureaux d'études

ANALYSE PROPOSITION



La population

CONCERTATION QUESTIONS - REMARQUES



Les Personnes Publiques Associées

AVIS CONTRÔLE

UNE FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA ZORN

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est passée en fiscalité professionnelle unique (FPU). Pour quelles raisons et quel en sera l'impact sur le contribuable ?

Qu'est-ce que la FPU ?

C'est un régime fiscal. Actuellement, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn est en « fiscalité additionnelle » : la Communauté de Communes et les Communes perçoivent chacune des impôts sur les entreprises (la CFE et la CVAE) et les ménages, avec des taux différents. Sous le régime de la FPU, seule la Communauté de Communes perçoit la CFE et la CVAE avec un taux unique sur tout le territoire. Les autres taxes locales (taxes foncières et taxe d'habitation) continuent à être perçues par la Commune et la Communauté de Communes.

Pourquoi passer en FPU ?

- Ce régime fiscal est plus simple et plus lisible pour l'intercommunalité et le contribuable.
- **En mutualisant les ressources fiscales professionnelles, les Communes de la Communauté de Communes donnent à l'intercommunalité les moyens d'assumer les compétences supplémentaires qu'elles devront lui déléguer dans le cadre de la réforme territoriale d'ici 2020. À la clé un meilleur service à l'habitant !**

- Enfin, la FPU témoigne d'une forte mutualisation des ressources d'un même territoire, démarche que valorise l'État via l'attribution d'une dotation plus importante : un bonus bienvenu alors que les dotations et les ressources locales diminuent.

Quel impact sur les Communes ?

Il n'y a pas de perte pour les Communes sur le volume global de la fiscalité professionnelle, l'intercommunalité leur remboursant le produit perçu en 2016 - via une « attribution de compensation » annuelle, qui restera figée dans le temps. La Communauté de Communes supportera les pertes de recettes comme elle bénéficiera de leur augmentation. Cela étant, la FPU affecte la répartition des ressources entre les Communes : il appartiendra aux élus communautaires de mettre en place des mécanismes de solidarité et de péréquation à l'avenir.

Quel impact sur le contribuable ?

Les contribuables à la fiscalité professionnelle seront impactés par l'application d'un taux unique de CFE : les professionnels installés dans des Communes où le taux était plus faible que la moyenne du territoire auront une incidence à la hausse. Toutefois, les effets seront progressifs, les élus devant se prononcer sur un lissage du taux, qui a été fixé sur 5 ans, pour parvenir à un taux unique (21.46 % selon les données 2016 provisoires).

Dans une moindre mesure, compte-tenu des montants des cotisations, les professionnels imposés sur le principe de la base minimale pourront avoir une hausse de la CFE liée à la détermination de bases minimum uniques. Là encore, un lissage permettra une variation progressive.

Sur les communes où le taux était supérieur à la moyenne, les contribuables bénéficieront d'une légère baisse de la CFE.

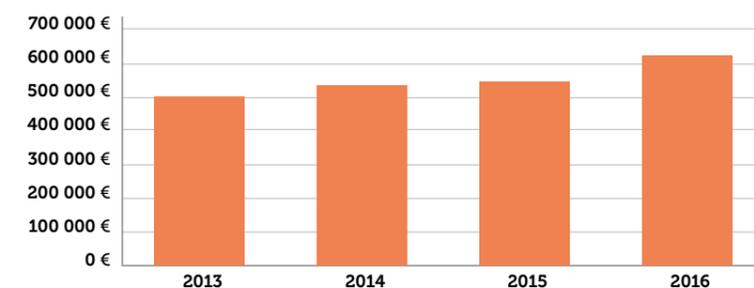
Évolution de la fiscalité après le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique

Fiscalité en 2016		Fiscalité en 2017 après passage en FPU	
Taxes perçues par la Commune	Taxes perçues par la Communauté des communes	Taxes à percevoir par la Commune	Taxes à percevoir par la Communauté des communes
Impôts des ménages		Impôts des ménages	
Taxes additionnelles		Taxes additionnelles	
Taxe d'habitation	Taxe d'habitation	Taxe d'habitation	Taxe d'habitation
Taxe foncière bâti	Taxe foncière bâti	Taxe foncière bâti	Taxe foncière bâti
Taxe foncière non bâti	Taxe foncière non bâti	Taxe foncière non bâti	Taxe foncière non bâti
Impôts économiques ou fiscalité professionnelle		Impôts économiques ou fiscalité professionnelle	
Cotisation foncière entreprises	Cotisation foncière entreprises	Cotisation foncière entreprises	Cotisation foncière entreprises
Cotisation Valeur ajoutée des entreprises	Cotisation Valeur ajoutée des entreprises	Cotisation Valeur ajoutée des entreprises	Cotisation Valeur ajoutée des entreprises
Taxe addit. au foncier non bâti		Taxe addit. au foncier non bâti	
Taxes sur les surfaces commerciales		Taxes sur les surfaces commerciales	
Imposition sur entrep. Réseaux		Imposition sur entreprises réseaux	
		Taxes perçues par la CCPZ, reversées aux Communes sous forme d'attribution de compensation. Le montant des recettes est chaque année identique à celui de 2016.	

ÉVOLUTION DE NOS CHARGES COURANTES DE GESTION

	RÉALISATION				PRÉVISION
	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses réelles	505 244 €	543 938 €	552 179 €	623 419 €	691 620 €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE CHARGES COURANTES (HORS PERSONNEL)



Évolution des charges courantes de gestion avec la prise en charge de nouvelles compétences tel que :

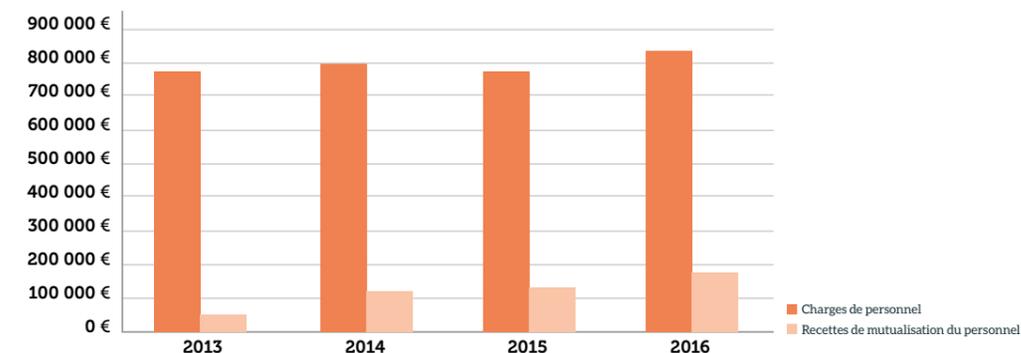
GEMAPI - gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal imputent fortement nos charges courantes.

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

	RÉALISATION				PRÉVISION
	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses réelles	786 512 €	801 485 €	787 794 €	841 818 €	878 400 €
Recettes mutualisation du personnel	47 637 €	118 764 €	138 523 €	181 400 €	135 500 €
Résultat	738 875 €	682 721 €	649 271 €	660 418 €	742 900 €

ÉVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

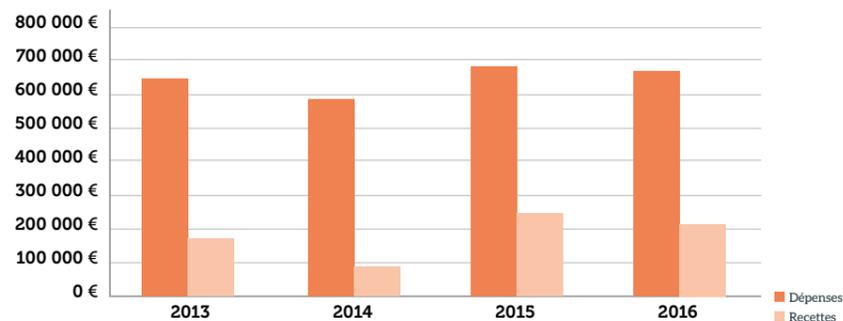


Stabilité ou plutôt diminution de nos frais de personnel par rapport à 2013

SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

	RÉALISATION				PRÉVISION
	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses	648 340 €	586 691 €	682 625 €	673 558 €	624 000 €
Recettes	172 143 €	90 750 €	241 681 €	211 274 €	157 000 €
Résultat	-476 197 €	-495 941 €	-440 944 €	-462 284 €	-467 000 €

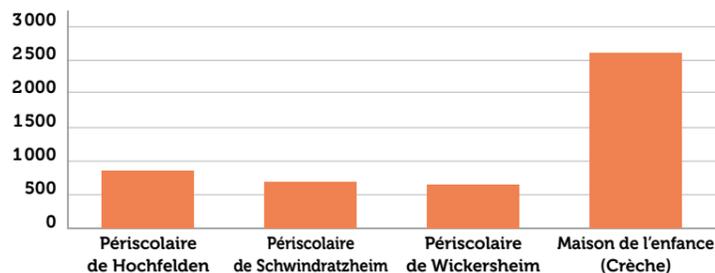
COÛT DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE



Frais de fonctionnement de nos trois périscolaires, maison de l'enfance et animation jeunes

COÛT DES STRUCTURES PAR ENFANT À LA CHARGE DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES

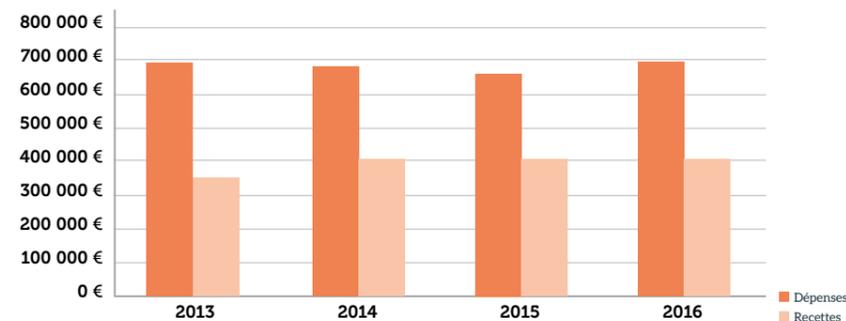
	COÛT EN EUROS
Périscolaire de Hochfelden	842 €
Périscolaire de Schwindratzheim	675 €
Périscolaire de Wickersheim	640€
Maison de l'enfance (Crèche)	2608€



COÛT DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE AQUATIQUE ATOO-O

	RÉALISATION				PRÉVISION
	2013	2014	2015	2016	2017
Dépenses	689 810 €	686 738 €	660 170 €	695 893 €	714 650 €
Recettes	354 609 €	400 738 €	397 610 €	409 154 €	401 200 €
Résultat	-335 201 €	-286 000 €	-262 560 €	-286 739 €	-313 450 €

ÉVOLUTION DU COÛT DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE AQUATIQUE ATOO-O

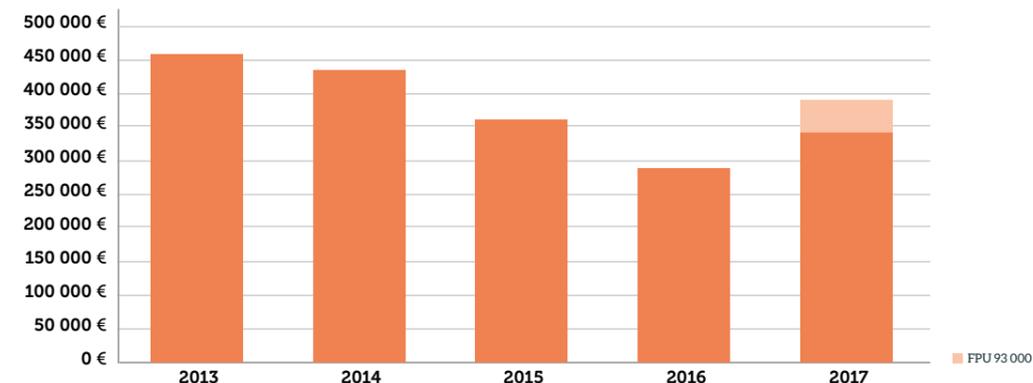


FISCALITÉ

Le passage en fiscalité professionnelle unique permet le maintien des taux actuels et augmente les recettes fiscales > 93000 €

	RÉALISATION				PRÉVISION
	2013	2014	2015	2016	2017
Dotations de l'État	458 016 €	430 297 €	357 534 €	289 404 €	391 628 €

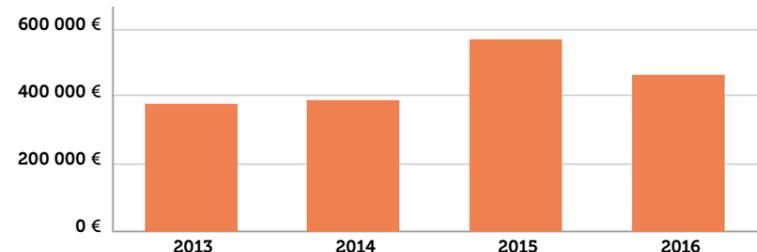
ÉVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ÉTAT



NOS RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT

	RÉALISATION			
	2013	2014	2015	2016
Dépenses	2 570 667 €	2 492 829 €	2 617 978 €	2 708 738 €
Recettes	2 946 973 €	2 869 385 €	3 186 582 €	3 166 521 €
Résultat	376 306 €	376 556 €	568 604 €	457 783 €

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT



Malgré la prise en compte de nouvelles compétences et l'augmentation des frais de fonctionnement de nos structures périscolaires, nous stabilisons notre excédent de fonctionnement.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU 1^{ER} JANVIER 2017

Dette en capital	3 519 881 €
Population	16 086 €
Dette par habitant	219 €



Réunion de travail à la CCPZ

DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS EN 2017

Centre Aquatique ATOO-O	Remplacement chaudière et système d'humidification	480 000 €
BMI (Banque de matériel)	Remplacement des 2 Sonos portables	12 000 €
Câble	Nouveau site internet	20 000 €
Enfance et jeunesse	Études concernant les périscolaires	65 000 €
Environnement	GEMAPI	160 000 €
Groupe Scolaire Sud	Construction	4 120 000 €
PLUi	Document d'urbanisme	222 000 €

29 AVRIL 2017 :
2^{ÈME} OPERATION
« 1 ROSE 1 ESPOIR »
AU PAYS DE LA ZORN

Le 29 avril 2017, l'association « 1 rose 1 espoir » Kochersberg-Ackerland-Pays de la Zorn, présidée par Dominique Meyer a reconduit l'opération « 1 rose 1 espoir », qui consiste à proposer 1 rose contre un don minimum de 2 euros en faveur de la Ligue contre le cancer Bas-Rhin.

La 2^{ème} édition dans notre beau Pays de la Zorn a couvert la totalité de ses 22 communes ainsi que Saessolsheim. La Communauté de Communes et la conseillère départementale Marie Paule Lehmann ont spontanément renouvelé leur participation financière et matérielle.

Sous un ciel radieux, 300 motards se sont retrouvés autour d'un petit déjeuner généreusement offert par les boulangers pour y récupérer les équipements, écouter les encouragements des officiels, les consignes des organisateurs. Puis sous l'œil bienveillant de la gendarmerie, 147 équipages ont investi le Pays de la Zorn, dans un sympathique et impressionnant grondement mécanique.

L'accueil de la population fut extraordinaire d'enthousiasme et de générosité. Dans les 4 supermarchés de Hochfelden, le succès fut également au rendez-vous. Dans les villages, l'accueil fut tout aussi remarquable.

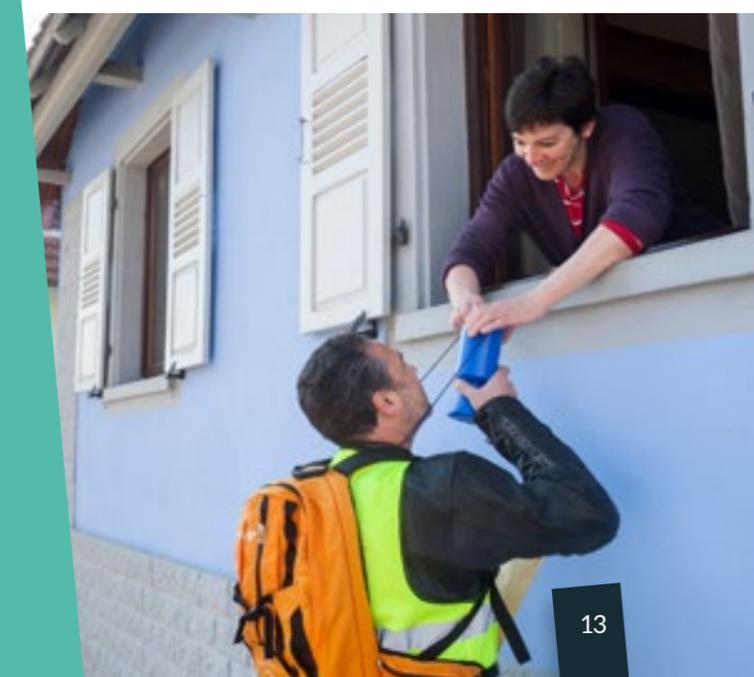
L'image des motards s'en est trouvée revalorisée auprès de la population conquise par la noblesse de la démarche, et outre la collecte des dons, ils furent souvent amenés à écouter ou échanger sur les confidences que leur font les habitants.

Vers 12H30, tout ce beau monde s'est ensuite retrouvé à la Fescherhett de Hochfelden pour une collation et un moment convivial bien mérité.

Daniel Gillig en a profité pour dédier cette journée à la secrétaire de l'association Cathy Girardin qui lutte contre un cancer, tout en continuant d'assumer ses fonctions, ainsi qu'à toutes les personnes présentes atteintes ou guéries de ce fléau. Au final, en 2017, dans notre secteur, ce sont plus de 500 personnes qui ont contribué de près ou de loin au succès de cette journée.

La totalité des frais étant couverts par les subventions, sponsoring, aides diverses, la collecte qui dépassera les 20 000 euros pour notre seul Pays de la Zorn sera intégralement reversée à la Ligue contre le cancer Bas-Rhin (pour mémoire 16 000 euros collectés en 2016).

Rendez-vous est déjà pris pour le dernier week-end d'avril 2018 avec l'ambition de placer la barre encore plus haut dans cette lutte contre le cancer !



BILAN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Nom de l'association	Montant en €
École de Musique du Pays de la Zorn	32 470,69
Tennis Club du Pays de la Zorn	2 124,58
Badminton Club de Schwindratzheim	200,00
Football Club du Zornthal	1 080,00
Football Club de Wingersheim	560,00
Hochfelden Dettwiller Handball	920,00
TOTAL	37 355,27 €

BILAN BMI 2016 (Banque de Matériel Intercommunal)

Matériel	Location		Montant en €
	Prix en €	Nombre	
Chapiteaux	90	56	5 040
Tonnelles	20	109	2 180
Podiums	4	155	620
Barrières	0	295	0
Sono pro.	70	7	490
Sono portable	35	21	735
Vidéoprojecteur	10	10	100
5 grilles d'expo.	10	32	320
TOTAL			9 485 €

Retrouvez l'ensemble du matériel disponible, les conditions de mise à disposition et les formulaires de réservation sur : www.payszorn.com/vie-associative/banque-materiel.

Rappel : l'accès à la BMI est exclusivement destiné aux associations et aux Communes du Pays de la Zorn

Retrouvez  la télé locale du Pays de la Zorn sur le canal 96 de votre box   ou sur www.payszorn.com

Les reportages, la grille des programmes, les reportages à venir sur  facebook.com/zorn.tv...

Contactez-nous sur  canal.local@payszorn.com



Les nouvelles dispositions en matière de subventions aux Associations seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017. Toutes les informations sur le site de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn (Rubrique « Vie associative »).



BANQUE DE MATERIEL INTERCOMMUNAL (BMI)

Possibilité pour les Associations du Pays de la Zorn de louer le matériel de la BMI (Chapiteaux, Tonnelles, Podiums, Sonos, Vidéoprojecteur, Barrières...)

→ Renseignements
Communauté de Communes du Pays de la Zorn / Service Vie Associative
Tél. 03 88 02 20 10
E-mail : bmi@payszorn.com

Service Communication
Tél. 03 88 02 20 16
E-mail : service.communication@payszorn.com

JEUX INTERVILLAGES 2017

25 juin 2017

Rendez-vous le dimanche pour une nouvelle journée de challenge et de bonne humeur pour les JEUX INTERVILLAGES 2017 à Hohatzenheim, Commune de Wingersheim les 4 bans.

Le thème retenu cette année est « Le Moyen-âge » et 13 Villages y participent !

Les jeux se déroulent sur toute la journée. Buvette et restauration avec repas de midi de 12h à 14h, et petite restauration tout au long de la journée, animations. Accès libre, participation sur inscription

Remise des prix à 18h30. Venez participer et encourager les équipes !

Consultez la page Facebook de l'AIPZ.

Contact : AIPZ 06 78 32 99 47 et contact@aipz.fr



Service Vie Associative
Tél. 03 88 02 20 10
E-mail : vie.associative@payszorn.com

FÊTE DE LA MUSIQUE INTERCOMMUNALE

21 juin 2017

Pour cette troisième édition de la fête de la Musique Intercommunale, l'AIPZ a décidé d'innover en vous proposant un pique-nique musical ! En bref, aucune obligation de consommation, la fête est ouverte à tous avec en prime une superbe vue sur la plaine d'Alsace, les Vosges et la Forêt Noire !

Votre repas ainsi que vos boissons pourront donc être tirés du sac. Un programme riche et varié vous y attend. Une petite restauration et une buvette seront assurés (Grillades et Knacks) à partir de 18h.

Accès Gratuit.



FORUM DES ASSOCIATIONS

L'Association Intercommunale du Pays de la Zorn (AIPZ) vous invite au Forum des Associations qui aura lieu le dimanche 10 septembre 2017 à la Salle Polyvalente de Schwindratzheim.

Afin de découvrir ou redécouvrir les activités proposées par nos associations locales, de nombreux stands et démonstrations vous permettront de prendre contact avec leurs bénévoles.

Des présentations et des animations auront lieu tout au long de la journée.

Contact avec l'AIPZ: contact@aipz.fr



ACHAT DE BROYEURS

Le brûlage des déchets verts est interdit toute l'année par la circulaire du 18 novembre 2011. Pour y remédier, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a acquis un broyeur de végétaux à atteler à un tracteur.

Ce broyeur est mis à disposition des communes pour leurs besoins propres de gestion des déchets d'espaces verts publics, ainsi que pour le broyage des déchets verts de leurs administrés, et ceci sous l'entière responsabilité et le contrôle de la commune.

Le broyage permet de réduire les quantités de déchets verts apportés en déchèteries, et le broyat peut être réutilisé soit en paillage soit en compost.

Certaines communes ne disposant pas d'un tracteur et afin de leur permettre d'accéder à ce service dès 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir un broyeur thermique attelable à une voiture de tourisme.

Les conditions de mise à disposition restent inchangées.

Broyeur thermique



Réaménagement de la déchèterie de Bossendorf

RÉAMÉNAGEMENT ET EXTENSION DE LA DÉCHÈTERIE DE BOSSENDORF

En 2000, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn a construit 2 déchèteries pour l'élimination des déchets des usagers de toutes ses communes membres. En 2014, ces deux déchèteries situées à Bossendorf et Mutzenhouse, ont été modernisées.

Le manque de place aux quais de déchargement conduit aujourd'hui la Communauté de Communes à réaménager et agrandir la déchèterie de Bossendorf.

Les travaux permettront aussi de :

- sécuriser l'accès en doublant la longueur de la voirie interne, ce qui permettra une meilleure fluidité du trafic sur la RD 108,
- remplacer le bâtiment préfabriqué des gardiens par un local en dur,
- construire un auvent dans le prolongement du local des gardiens pour protéger des intempéries les équipements électroniques et électroménagers, les piles, les contenants pour les huiles...

Une vidéosurveillance du site et une nouvelle signalétique seront également mises en place. Le montant total des travaux est estimé à 290 000 € HT.

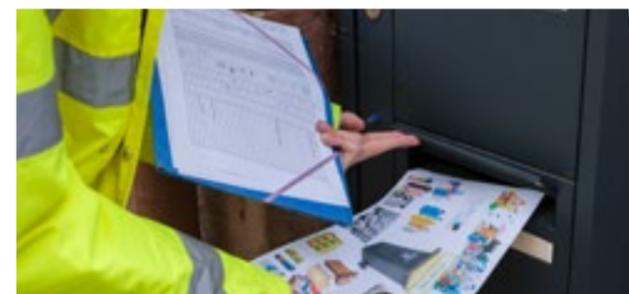
AMBASSADEURS DU TRI

Un nouvel ambassadeur du tri a été recruté en octobre 2016 pour renforcer le service.

Nos deux ambassadeurs sillonnent le territoire de la Communauté de Communes pour contrôler le contenu des bacs de tri mais surtout pour sensibiliser nos concitoyens aux consignes de tri en vigueur sur notre territoire.



Les ambassadeurs du tri



Actions sur le terrain

LES ERREURS DE TRI LES PLUS FRÉQUENTES

Les principales erreurs concernent les plastiques.

Seuls les bouteilles et flacons en plastique se recyclent.

En effet, tous les plastiques ne se recyclent pas encore. Les barquettes en plastique et en polystyrène, les pots et les films en plastique trouveront leur place dans le bac d'ordures ménagères, même s'ils sont propres.



COLLECTE SPÉCIALE DES DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES ET DES PNEUS DES PARTICULIERS

La Communauté de Communes organise deux campagnes annuelles de collecte des déchets dangereux des ménages (appelés DDS, Déchets Diffus Spécifiques) sur la déchèterie professionnelle EDIB (quai du Canal à Hochfelden).

La prochaine collecte des DDS se tiendra le samedi 16 septembre 2017.

COLLECTE DES BIODÉCHETS

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 17 août 2015 compte 215 articles et développe de nombreux objectifs chiffrés qui intéressent au premier plan les Communautés de communes comme la nôtre :

- Réduire de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, respectivement, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse.

Pour réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles après valorisation avant 2025, il est nécessaire que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles.

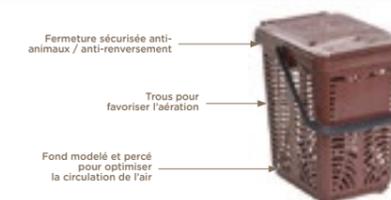
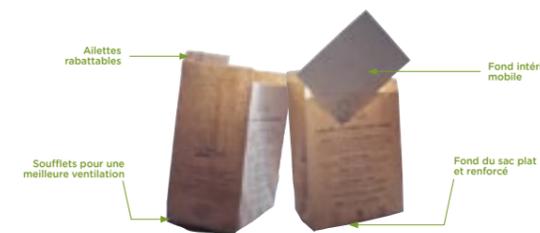
Pour ce faire, la Communauté de Communes va recruter un chargé de mission « Biodéchets » sur une période de 3 ans, pour faire la promotion du compostage domestique mais également pour la mise en place de points d'apport pour les collectivités volontaires.

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn propose déjà à la vente kit de compostage composé de :

- Un composteur de 1 m³,
- Un aérateur,
- 1 bioseau avec 50 sacs kraft.

Disponible au service environnement pour un montant de 20 €*.

*Payable par chèque à l'accueil de la CCPZ, ou par carte ou espèces à la Trésorerie.



BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CENTRE AQUATIQUE ATOO-O

Le Centre Aquatique Atoo-o, comme les années précédentes, a évolué positivement. La fréquentation a été supérieure à 2015, qui a été une année record depuis 2003.

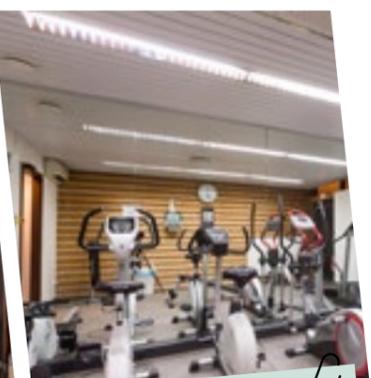
Les entrées ont été au nombre de 127 891 pour l'année 2016 (dont 24 650 pour la période estivale), soit une augmentation de plus de 400 entrées par rapport à l'année précédente.

Les usagers apprécient d'autant plus cette infrastructure en partie grâce à la nouvelle discipline lancée en septembre 2016 : l'Aquabike.

Cette nouveauté est très appréciée et a également permis de surcroît de trouver une alternative à nos séances d'Aquagym, toujours très prisées par une clientèle principalement féminine, mais de plus en plus masculine.

La mise en place de l'Aquabike a également drainé une nouvelle clientèle qui ne fréquentait pas habituellement le Centre Aquatique.

Pour notre plus grand plaisir, la période estivale 2017 sera encore plus riche en nouvelles activités. Ainsi nous proposerons un cours d'Aquabike & Run : une activité de circuit training qui permet de mêler une séance d'Aquabike et d'Aquagym en grande profondeur dans le même cours. La durée de la séance est de 45 minutes. Vous pouvez contacter le Centre Aquatique Atoo-o pour plus d'informations.



Centre Aquatique Atoo-o
Rue des 4 Vents
67270 HOCHFELDEN
Tél. 03 88 02 20 40
Fax 03 88 02 20 44
E-mail : accueil.atoo-o@payszorn.com
Site : www.payszorn.com

MULTI-ACCUEIL UN DÉBUT D'ANNÉE BIEN REMPLI

Alors que l'hiver commence doucement à s'éloigner, c'est avec amusement que le multi-accueil regarde les photos du seul et unique bonhomme de neige de l'année, ou du défilé de Carnaval dans les rues, jusqu'au marché de Hochfelden !

Heureusement, les enfants ont déjà pu profiter de quelques très belles journées qui leur ont permis de faire des pique-niques ou de longues promenades jusqu'à la ferme pour voir les veaux. Une chose est sûre, l'équipe fait toujours sensation avec leur beau crocodile qui accompagne moyens et grands à chaque sortie !

En attendant de pouvoir semer les haricots et planter les tomates dans le potager, les enfants vont régulièrement rendre visite à leurs voisins de la maison de retraite. Comme toujours, ils ont été bien gâtés... avec les beignets de Carnaval et le chocolat que le lapin de Pâques avait semé dans tout le parc ! C'est également aidés des mamies et papis que les grands ont préparé une petite surprise pour la fête des Mamans... et tout ça dans le plus grand secret...



Multi-Accueil
Brigitte JEUDY-DANKERT
Tél. 03 88 02 26 78
E-mail : ma.hochfelden@asbr.com

- Prochaines Fermetures Techniques 2017**
- Grande vidange : du 28 août au 24 septembre 2017.
- Prochains Jours de fermeture du Centre Aquatique Atoo-o pour l'année 2017**
- Mercredi 1^{er} novembre 2017 (Toussaint)
 - Lundi 25 décembre 2017 (Noël)
 - Mardi 26 décembre 2017 (Saint Étienne)



LES ACTIVITÉS SE DÉVELOPPENT AU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les ateliers d'éveils se poursuivent au Relais : en matinées les lundis à Gingsheim, les mardis et jeudis à Hochfelden et les vendredis à Alteckendorf, pour les enfants non scolarisés accompagnés d'une assistante maternelle, d'un parent ou tout autre adulte référent. Ce sont des temps d'animation conviviaux et d'échanges qui permettent aux enfants de s'éveiller et se socialiser à travers l'expérimentation des 5 sens. Les assistantes maternelles ou parents ayant un talent (musique, peinture ou autre) peuvent proposer d'animer un atelier en collaboration avec la responsable du Relais. Des activités variées sont proposées selon les ressources de chaque lieu : certains lundis, exploration du village avec visite d'une ferme et d'un centre équestre, les vendredis très souvent avec des ateliers culinaires en raison de la présence d'une cuisine équipée dans la salle d'activité.

Les ateliers créatifs avec la plasticienne Pascale Frey ont lieu une fois par mois au Relais. Cette saison, les assistantes maternelles et parents réalisent des jeux qui seront montrés et expérimentés lors d'une journée festive au mois de septembre 2017.

Le Relais Assistantes Maternelles et le Multi accueil s'associent pour animer des rencontres entre parents leur permettant d'échanger sur leur quotidien, difficultés ou expériences tout simplement. La première « Limonade des parents » a lieu le 16 mai 2017.

Le Relais continue d'informer parents employeurs et assistants maternels agréés, sur les démarches à entreprendre lors de la mise en place d'un contrat de travail.

La responsable accueille chaque partie de façon neutre. Elle répond aussi aux questions d'ordre pédagogique, aux éventuels soucis rencontrés par rapport aux enfants ou aux relations entre adultes. Dans tous les cas, elle oriente vers les instances adéquates quand les demandes sont très ciblées.

POURQUOI PARTICIPER A DES ATELIERS D'EVEIL ?

Mme Aurélie Cantrel, maman en congé parental et Mme Audrey Adam, assistante maternelle, fréquentent régulièrement l'atelier d'éveil hebdomadaire du jeudi au Relais d'Assistants Maternelles de Hochfelden.

Pour quels motifs faites-vous appel aux services du Relais Assistantes Maternelles ?

Mme Cantrel	Mme Adam	
		Informations
		Aide administrative (rédaction de contrat)
		Demande de médiation
		Questions éducatives
		Participation aux ateliers d'éveils
		Autres

Ce service du Relais Assistantes Maternelles vous semble-t-il important ? Pour quelles raisons ?

Mme Cantrel : Oui, très intéressant on sait que c'est un professionnel qui est présent sur le territoire pour nous aider, nous soutenir.

Mme Adam : Ce service est essentiel car c'est une partie intégrante du métier d'assistante maternelle, cela contribue à notre professionnalisation. On exerce notre activité à domicile, on est « seule ». Le relais d'assistante maternelle permet d'avoir des échanges et des retours d'expérience.

Que vous apporte la participation aux ateliers d'éveil ?

Mme Cantrel : Les ateliers d'éveil sont une « bouffée d'air pur » quand on est « seule » à la maison toute la semaine.

Mme Adam : C'est un moment d'échange avec les autres assistantes maternelles et des parents. Ces temps permettent également de faire de nouvelles activités avec les enfants en fonction de leurs tranches d'âge.

Et aux enfants ?

Mme Cantrel : Les ateliers d'éveil apportent un épanouissement supplémentaire à mes enfants, ils découvrent la vie en société, s'ouvrent vers les autres et apprennent à partager.

Mme Adam : Ces moments permettent aux enfants d'être en contact avec d'autres enfants de leur âge, avec tout ce que cela implique : la socialisation, le partage, le développement de l'autonomie, la découverte de rituels au travers du goûter. La participation avec ateliers permet de rythmer la matinée ; c'est une bonne initiation pour les enfants qui iront à l'école à la rentrée prochaine.

Recommanderiez-vous ces ateliers autour de vous ?

Mme Cantrel : Oui très fortement !

Mme Adam : Oui à 100 %.

Mme Aurélie Cantrel

Mme Audrey Adam



2016, SUCCESSION DE THÉMATIQUES PASSIONNANTES

Le monde marin, fais-moi peur, le recyclage et la féerie magique ont rythmé l'année au périscolaire de Hochfelden.

À Wickersheim, les enfants ont préparé un spectacle avec de la danse, des numéros de cirque et présenté un journal télévisé !

Au périscolaire de Schwindratzheim, les enfants ont fait le tour du monde en débutant leur périple en Asie, en passant par l'Océanie avant d'arriver en Amérique.

Toutes les activités se sont déclinées autour de ces thèmes spéciaux (grand jeu, atelier sur les temps de midi ou du soir) et chaque période a eu sa journée spéciale : la journée « Mondiale » avec notamment la journée des pirates, où les enfants ont pu vivre des moments forts avec les pirates, ou celle de l'« Audiovisuel », où ils ont participé à un grand jeu télévisé...

Les centres de loisirs de Hochfelden, Schwindratzheim et Wickersheim ouvrent également leurs portes sur le temps des congés scolaires. Les semaines sont riches en activités et toujours marquées par une sortie spéciale comme une sortie au Vaisseau à Strasbourg, au musée du Pain à Sélestat...

Enfin, c'est à l'automne que nos têtes blondes ont pu partir à la découverte du monde des insectes, des arts du spectacle, voir ce qui se passe dans les cabanes sous terre, pour finir par plonger dans la magie de Noël avec en point d'orgue un marché de Noël ouvert à toutes les familles et amies.

Durant cette période, les enfants ont fait la connaissance des lutins, des gnomes et autres petits nains, avant de se promener à Strasbourg en bateau mouche.

Encore une année bien remplie de rêves et d'étoiles dans les yeux de nos charmants bambins.

En 2017, les projets et les activités sont tout aussi nombreux et passionnants notamment avec la réalisation d'un film retraçant la vie des enfants dans les différents univers créés. Attention, ça va décoiffer !

EXTENSION DES PÉRISCOLAIRES DE HOCHFELDEN ET DE SCHWINDRATZHEIM

Pour la première fois en avril 2016, la Communauté de Communes du Pays de la Zorn n'a pas pu répondre favorablement à toutes les demandes d'accueil périscolaires.

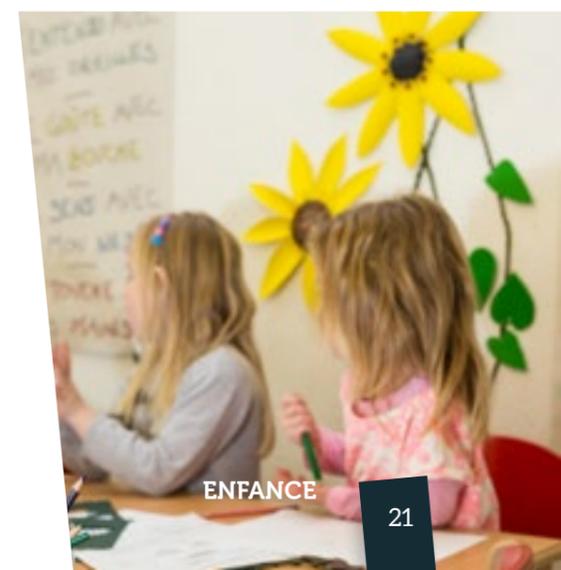
Dès le mois de juillet 2016, les élus communautaires ont décidé de lancer des études de faisabilité concernant l'extension des sites périscolaires de Hochfelden et Schwindratzheim.

Cette étude avait pour objectif de déterminer les capacités d'accueil des futurs équipements compte tenu des extensions urbaines programmées, des emprises foncières, des évolutions démographiques et sociétales, voire des éventuels regroupements de communes.

En novembre 2016, les premières conclusions ont été rendues. Cependant considérant qu'il est souhaitable d'intégrer ces périscolaires dans les emprises scolaires de Hochfelden et Schwindratzheim, des études complémentaires sont nécessaires.

En effet, les élus de ces 2 communes ont manifesté leur intention d'étendre ou de rénover leurs équipements scolaires.

Il y a donc lieu de trouver une bonne coordination pour la mutualisation des moyens dans ces investissements.



2017 L'APPROFONDISSEMENT DE PRATIQUE ÉDUCATIVE... L'AJ, PRÉCURSEUR D'ACTUALITÉ

Cette année, la CCPZ a missionné l'Animation Jeunesse et l'Association Intercommunale du Pays de la Zorn afin de fédérer et d'accompagner les acteurs éducatifs du territoire (parents, associatifs ou issus de l'enseignement), dans le développement collectif d'actions éducatives en direction de notre jeunesse et des familles.

Les premières rencontres inter-partenariales ont initié trois commissions :

- Parentalité • Environnement • Vie associative

Afin d'appliquer cette cohérence globale à l'échelle du territoire, l'AJ a décidé de mettre en lien ses activités avec ces commissions et de s'impliquer activement aux projets inter partenariaux à venir. Nous vous proposons de découvrir à travers ces pages de l'AJ, sa dynamique de partenariat et d'accompagnement à une cohésion éducative particulièrement pour des enjeux capitaux pour le futur de notre jeunesse.

LA COMMISSION ENVIRONNEMENT : NAISSANCE D'UNE CHARTE TERRITORIALE

Depuis quelques années, l'AJ accompagne les jeunes à s'engager dans des pratiques éco-citoyennes. Ainsi, se sont développées : la mise en place de vélos bus pour se rendre dans les centres de loisirs l'été ou dans des écoles, des camps à mobilité modulable (vélo-train), des séjours dans des fermes bios, des ateliers pâtisseries, de menuiserie ou de stylisme transmettant des compétences et une éducation à la transition écologique...

Cela se traduit également par la mise en place d'une consommation locale, particulièrement pour les boissons tout en proscrivant les sodas et autres pièges de la « mal bouffe ». Cette dynamique d'ensemble réduit la consommation industrielle et les déchets, contribue au mieux-être des jeunes...

Afin que les familles et les jeunes adhérents à l'AJ comprennent le sens pédagogique de ces pratiques, nous avons l'idée de création d'une charte de l'environnement... Puis l'actualité du travail collaboratif et la mise en place de la Commission Environnement a fait naître des objectifs communs dont le principal est que tous les acteurs éducatifs du Pays de la Zorn portent les mêmes pratiques éducatives pour une transition écologique auprès de leurs publics.

L'idée de la charte est maintenue mais dans une réflexion collective qui décidera des axes prioritaires à mettre en place. Vous trouverez les objectifs et les premières pistes de réflexions de la charte environnement sur :

www.payszorn.environnement

N'hésitez pas à contribuer à cette urgence sociétale, parents, dirigeants associatifs, enseignants, agriculteurs..., rejoignez-nous !

L'AIPZ assure la coordination de cette commission : contact@aipz.fr

LA COMMISSION PARENTALITÉ : SENSIBILISATION AUX (RÉELS) DANGERS DES ÉCRANS POUR UNE UTILISATION RAISONNÉE ET RAISONNABLE

Tout comme celle de l'environnement, cette commission a réuni des gens de différents horizons... Parents, enseignants, bibliothécaires, éducatrices de jeunes enfants, élus, différents professionnels de la santé... Ils ont mis en place un moment de diagnostic afin de relever la problématique la plus prononcée que pouvaient rencontrer actuellement les familles mais également les professionnels de l'éducation... Suite à ces rencontres sur le terrain, ils font les constats suivants :

Les enfants, les jeunes :

- Manquent de sommeil
- Ont des difficultés de concentration
- Manquent d'envie d'entreprendre, de vocabulaire, d'imagination et de prise d'initiative
- Développent facilement de l'agressivité
- Ont des lacunes en termes de motricité
- N'ont pas de goût à l'effort.
- Sont surprotégés dans la vie courante (plus possible d'aller à l'école à pied, avoir un portable pour informer que l'on est chez le voisin...) en contradiction avec une surexposition à des messages médiatiques néfastes et des dangers de l'Internet non maîtrisés.

De plus, un enseignant du collège a réalisé un état des lieux de l'utilisation des écrans auprès d'une classe de 6^{ème}. Après avoir mis en corrélation cette enquête avec les moyennes scolaires, il s'avère que les jeunes qui sont les plus en contacts avec les écrans sont ceux qui se situent dans les moyennes scolaires basses.

Ces constats relevés localement, font écho aux analyses de Michel Desmurget, chercheur en neurosciences à l'INSERM, qui a compilé dans son livre « TV lobotomie » (Max Milo Editions) des centaines d'études scientifiques décrivant l'impact de la télé sur la société et sur les capacités intellectuelles de l'enfant. Le constat est affligeant. La télévision est un fléau pour tous, plus encore pour les enfants dont le cerveau est en développement.

Elle exerce une influence profondément négative sur le développement intellectuel, les résultats scolaires, le langage, l'attention, l'imagination, la créativité, la violence, le sommeil, le tabagisme, l'alcoolisme, la sexualité, l'image du corps, le comportement alimentaire, ou encore l'obésité et l'espérance de vie.

Conforté dans leur analyse, le collectif de la commission parentalité a décidé d'agir en réalisant une action de sensibilisation aux écrans (TV, tablette, smartphone...).

OBJECTIFS DE L'ACTION :

- Permettre, tant aux jeunes qu'aux parents de prendre conscience de la passivité négative derrière les écrans.
- Rendre attentif aux conséquences de cette passivité dans le développement psychologique et périphériques de l'enfant (obésité, désocialisation etc...).
- Rendre attentifs les adultes que leur propre lien avec les écrans peut les éloigner des actes d'accompagnement éducatif de leurs enfants.
- Informer de l'importance d'adhésion de la jeunesse dans des dynamiques collectives (sportives, culturelles, socio-éducatives).

Il a été décidé de mettre en place :

- Une enquête d'utilisation des écrans auprès de toute la jeunesse du Pays de la Zorn (Assistants maternelles, écoles maternelles et élémentaires, collège).
- Des conférences avec le professeur Michel Desmurget en direction des enfants, des collégiens et des familles.
- Un concours de poésie inter-établissements scolaires :
- Des café-parents
- Des conférences spécifiques : sur les écrans et la petite enfance et sur les réseaux sociaux ados/parents
- Accueil d'expositions

Replacer la lecture comme un objectif éducatif au sein des familles en organisant en partenariat avec les bibliothèques :

- Un évènement lecture (journée et soirée)
- Des zones d'échange de livres au collège
- Des animations lectures dans les structures socio-culturelles (périscolaire, animation jeunesse...)
- Un défi lecture au sein des Assistants Maternelles
- Une bibliothèque itinérante dans le Pays de la Zorn

Vous souhaitez rejoindre la commission parentalité, contactez-nous, l'AJ assure sa coordination :
olivier.guerard.payszorn@fdmjc-alsace.fr

PARENTS PRENEZ NOTE

- Conférence pour « les familles » TV Lobotomie, la vérité scientifique sur les effets de la télévision présentée par Michel Desmurget, docteur en neurosciences et directeur de recherche à l'INSERM

Le 9 novembre 2017 au collège Gustave Doré à Hochfelden à 19h30

- Le projet de sensibilisation pour « Une utilisation raisonnée et raisonnable des écrans » se déroulera entre octobre et décembre 2017. Tout le programme sera diffusé dans les structures éducatives du Pays de la Zorn courant septembre 2017



Dessins d'enfants de 5 à 6 ans exposés à moins d'une heure de télévision par jour



Dessins d'enfants de 5 à 6 ans exposés à plus de trois heures de télévision par jour

« En vivant jusqu'à 81 ans, nous aurons passé 11 ans devant la télé (sans compter les autres écrans). Ou pour les enfants, en une année, on passe l'équivalent des grandes vacances devant la télé »
Michel Desmurget

Vivre la nature pour la défendre





Pratiquer = maîtriser



S'engager = avoir confiance



Se confronter à la réalité

ACTION QUI S'INSCRIT DANS LA RÉFLEXION COLLECTIVE

Pédaler dans le bon sens !

Le vélo sera l'outil de déplacement quotidien de nos enfants devenus adultes... la transition écologique est en cours et est devenue incontournable. Aussi, l'AJ a décidé d'accompagner les jeunes à s'approprier cette réalité, de la maîtriser, de la vivre de façon ludique afin d'être en relation affective avec ce mode de déplacement... De devenir des ambassadeurs éco-citoyens plutôt que de subir ! Pour cela, il faut se mettre en selle, quitter les écrans (tiens donc, les actions de l'AJ auraient-elles des liens entre elles ?) avoir du plaisir à l'effort et être en conscience du sens que l'on donne à ses coups de pédales : la préservation de notre environnement !! Eh oui, mener un noble combat donne de la motivation !

Alors comment l'AJ intervient-elle pour emmener les jeunes sur la route ?

Tout d'abord, elle n'y va pas seule, la priorité est que les jeunes rencontrent un discours cohérent, engagé et valorisant auprès des différentes identités éducatives : les animateurs mais également l'école, leurs parents, un éducateur sportif, un gendarme... Dès lors, nous avons proposé aux écoles du Pays de la Zorn de se lancer dans l'action. Pour cette année 2017, 4 se sont portées volontaires, cela concernait ainsi 145 jeunes.

Premier chapitre, la prévention routière.

Nous intervenons au cours d'un cycle d'une dizaine de séances par école. De savoir régler son casque à être bien assis sur son vélo, de connaître les bases de mécanique et son entretien, nous passons à la maîtrise du vélo en réalisant des ateliers « gymkhana » emmenant le jeune à évoluer dans différentes situations d'équilibre. En parallèle, l'école assure l'enseignement de la signalisation routière qui sera sanctionné par un examen encadré par la gendarmerie Nationale (ASBR). Une fois le code de la route en poche, nous pouvons aller sur la route à la découverte des priorités à droite, des cédez le passage et autres stop en passant par la principale difficulté du jeune cycliste ; le « tourne à gauche ». Toutes ces approches se réalisent dans leur village respectif, leur permettant d'appréhender les dangers du quotidien.

Deuxième chapitre, le développement du plaisir.

Voilà, le jeune sait appréhender les dangers jusqu'à prendre conscience si le véhicule arrêté à un STOP, a porté une attention à son encontre. Il peut dès-lors partir en balade une journée avec l'AJ, sac à dos, avec les copains à la découverte des villages avoisinants. Du vent, des montées, des frissons dans les descentes ou en traversant une forêt, des encouragements entre copains(ines)... Des moments de liberté qui donnent envie de s'envoler loin de la télé (oups pardon, dérapage néphrotique de l'auteur). Des moments de vie avec la nature qui vont leur permettre de la connaître, de l'appivoiser, de la défendre...

Troisième chapitre, l'acte éco-citoyen.

Défendre la nature par l'action. Et voilà que chaque classe participante va relever le défi de réaliser une semaine de vélo-bus pour se rendre à l'école. Pas de voiture même si on habite le village à côté. Voilà que les écoles vont réaliser leurs sorties scolaires à vélo pour visiter la station d'épuration du coin ou, pour les CM2, afin de se rendre à la journée découverte du collège... qui comme par hasard s'effectue lors de la semaine du développement durable ! Voilà que l'AJ propose également aux 4 écoles de vivre une journée collective. Imaginez 140 enfants à vélo qui viennent des 4 coins du territoire afin de rencontrer l'équipe du centre de secours de Hochfelden pour une sensibilisation aux gestes de premiers secours. Oui, le terme citoyen résonne dans différentes sensibilités ! Voilà que l'AJ propose à ces globes cyclos de partir en vacances durant l'été en modulant train et vélo pour se rendre à destination. Et pour montrer que tout cela est possible, ils sont invités avec leur famille à rencontrer, lors d'une projection-débat, nos héros locaux qui ont relié la Chine à vélo au départ de Duntzenheim ! Montrer que c'est possible. Faire naître des passions, prouver que la transition écologique n'est pas une contrainte mais une formidable aventure leur permettant de se découvrir, de se construire avec des valeurs, héros en sommeil devant la télévision qu'ils sont !

Quatrième chapitre, inscrire cette engagement dans le temps.

Depuis la création de l'AJ, nous organisons des projets éducatifs éco-citoyens basés sur l'utilisation du vélo. Sont ainsi nés les raids aventures ou encore les vélo-bus afin de se rendre dans les centres de loisirs l'été. Cette dernière action étant à ce jour, unique en France pour un territoire intercommunal. Nous démultiplions ainsi les actions dans le temps afin de permettre aux jeunes de pratiquer le vélo au quotidien afin que cela soit une normalité pour eux et non une exception. Pour cela, il faut également prendre en compte que nous formons les jeunes animateurs aux compétences d'encadrement sur la route. Enfin, pour que le jeune s'engage dans cette démarche globale de façon pérenne, il faut également que son principal acteur éducatif soit engagé à ses côtés. Nous avons nommé ses parents ! Cela signifie, montrer l'exemple en allant chercher les croissants du dimanche matin à vélo, ou encore en organisant des petites balades familiales et en permettant à l'enfant de réaliser des déplacements de proximité reconnus préalablement ensemble. À ce titre, lors du projet avec les écoles, nous organisons également avec les familles des sorties de transmission de compétences.

Conclusion :

La préservation de l'environnement est dépendante de tous nos petits gestes au quotidien, mais c'est surtout l'affaire de tous ! Si d'un côté une structure éducative redouble d'effort et de moyens pour aller dans un sens et que de l'autre côté, les autres acteurs éducatifs des jeunes pédalent à contre sens, nous ne construirons pas des jeunes éclairés ayant conscience des enjeux qui vont rythmer leur vie...

Lors de nos prochaines histoires nous vous raconterons nos engagements éducatifs pour vous aider à mener vos enfants vers une alimentation saine, mesurée, de proximité...

on du Pays de la Zo



Le tour du Bas-Rhin à Vélo, été 2016 = l'éco-mobilité

Oui,
il est possible
pour un enfant
de 10 ans de faire 20 km
à vélo chaque jour !

Oui,
nous festoyons
avec le jus de pommes
de nos arboriculteurs !

LES PROJETS JEUNES...

A partir de 13 ans, l'AJ encourage les jeunes à entreprendre des projets ! Seul ou avec des amis, les voilà partis dans la construction d'une aventure qu'ils ont rêvée et qu'ils vont mener vers la réalité... Défi sportif, projet de solidarité, combat environnemental, projet culturel, engagement politique... Réaliser un projet c'est partager collectivement des idées, arriver à un consensus, contacter des intermédiaires, réaliser un budget et aussi être actif pour le financer, par des actions ou en réalisant des dossiers de demandes de subventions... En un mot : **AGIR !**

LES PREMIÈRES PORTES DE LA PRISE DE RESPONSABILITÉ D'ENCADREMENT

Pour les jeunes à partir de 15 ans, l'AJ propose différents moments de découvertes sous forme de mini-séjours ou de soirées à thèmes leur permettant de comprendre ce qui se cache pédagogiquement derrière une action d'animation et également, afin de développer leur esprit critique et d'affiner leur connaissance des réalités du monde qui les entoure... Ils deviennent aides animateurs et apprennent à mener des débats favorisant la confrontation d'idées afin que chacun des jeunes rencontrés puisse se construire son libre arbitre.

ANIMATRICES, ANIMATEURS !

Dès 17 ans, les jeunes peuvent encadrer des centres de loisirs et colonies de vacances. Pour affiner leur pédagogie et respecter la réglementation, nous les encourageons à réaliser leur BAFA. A partir de 21 ans, ils peuvent devenir directeurs de centre en s'engageant dans la formation BAFD.

L'AJ accompagne financièrement et pédagogiquement les jeunes voulant entreprendre une formation BAFA ou BAFD.

Entre 18 et 25 ans, les jeunes qui souhaitent s'investir pour les autres, soit en proposant un projet, soit en soutenant un projet existant, peuvent s'engager dans le dispositif du Service Civique. À l'AJ les missions durent en général 9 à 10 mois. Les jeunes peuvent poursuivre leurs études durant cet engagement. Ils peuvent interrompre leur mission sans préavis s'ils devaient avoir une opportunité d'emploi ! À l'AJ, ils accompagnent également les jeunes dans la réalisation de leurs projets, dans les Conseils Locaux de Jeunes... Ils contribuent à l'organisation d'évènements, animent des permanences de jeux et des rencontres au collège, etc...

L'ANIMATION JEUNE, IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR Y GOÛTER !!

Tu as 10... 13...15 ...18 ...22 et même 25 ans, tu as envie de réaliser un projet culturel, un défi d'aventures, d'aider les autres, d'instaurer de nouvelles pratiques écologiques, d'agir politiquement, de te former à l'animation, de créer une association, tu es seul(e) ou avec des ami(es)... Tu as besoin d'aide, de conseils... contacte-nous !



Projet jeunes = Construire un projet = s'organiser

Bouge ton été = Lété en plein air = moins de télé



Bouge ton été = Les projets ciné



Apprendre à transmettre

Apprendre à refaire soi-même



VOTRE HISTOIRE, NOS VALEURS !

Vous l'aurez compris, l'Animation Jeunesse FDMJC du Pays de la Zorn n'occupe pas que les jeunes ! Elle contribue à les impliquer progressivement vers une citoyenneté active et à les rendre sensibles au bien vivre ensemble au sein de leur bassin de vie.

Pour tout savoir sur l'actualité de l'AJ, consultez notre site :

- Un mois avant pour les programmes des petites vacances
- Dès le 1^{er} mai pour les animations de l'été (centre de loisirs, camps...)
- Toute l'année pour :
 - Les ateliers
 - Les sorties
 - Les projets jeunes
 - Les formations à l'animation
 - Le service civique
 - Les évènements

Animation Jeunesse
FDMJC Alsace du Pays de la Zorn
Maison du Pays de la Zorn
43 route de Strasbourg
67 270 Hochfelden
Tél. 03 88 91 96 58
E-mail : animation.jeunesse.payszorn@fdmjc-alsace.fr
Site : http://saj.payszorn.com/
AJ Pays Zorn

L'ÉTÉ C'EST MAINTENANT !

Véritable période privilégiée favorisant les rencontres, la découverte de nouvelles pratiques, l'émergence de nouvelles passions. Les vacances actives pour les jeunes sont de réelles étapes de prise de maturité, d'autonomie. C'est ce que nous proposons pour vos enfants sur le territoire dès 9 ans et jusqu'à 17ans. Une nouvelle fois chaque dynamique est adaptée à l'âge des jeunes. Toutes les informations détaillées de l'été sont sur notre site (programme, tranche d'âge, inscription, trousseau pour les camps). Entre 150 et 200 jeunes vivent des aventures estivales avec l'AJ.

Centre de loisirs à la semaine à Schwindratzheim	du 10 juillet au 11 août
Le 100 % ciné à Hochfelden	du 10 au 13 juillet et/ou du 24 au 28 juillet, du 14 au 18 août
100 % équitation à Geiswiller	du 17 au 21 juillet
Camp Raid Aventures 10-12 ans à Niederbronn les bains	du 10 au 12 juillet
Camp Raid Aventures 13-15 ans à Neuwiller les Saverne	du 18 au 21 juillet
Camp 100 % éco-mobil, 100 % aventures au départ de Schwindratzheim à destination de Lemberg	du 10 au 13 juillet et/ou du 17 au 21 juillet, du 24 au 28 juillet, du 31 juillet au 4 août
Séjour à la ferme à Wilwisheim	du 10 au 13 juillet et/ou du 31 juillet au 4 août
Camp 100 % danses à Dettwiller	du 24 au 28 juillet
The road trip à travers l'Alsace	du 31 juillet au 4 août



Les séjours à la ferme se réalisent à la « ferme du Marais vert ». Soutenez ces jeunes agriculteurs bios et sauvegardez votre santé et celle de vos enfants en achetant leurs paniers saisonniers

LES NOUVEAUTÉS DE L'ÉTÉ POUR LES FAMILLES

Durant l'été, le centre de loisirs à Schwindratzheim organise des veillées sous forme d'accès libre ou de défi pour partager des moments estivaux en et à la rencontre d'autres familles.

Au programme des initiations kayak et canoë, le master chef pâtisserie, le Zorn Family Trophy, la soirée vélo ou la Soirée jeux.

INFORMATION VACAF POUR LES CAMPS DE VACANCES

Suivant votre coefficient familial, vous avez droit aux Bons Vacances VACAF, dispositif de la Caisse d'Allocation Familiale d'aide aux départs en vacances des enfants. Celui-ci peut être d'une valeur de 20 ou 30 € par jour destinés exclusivement pour les séjours avec nuitées (camps, colonies de vacances...) mais également pour les départs en famille. Vous disposez d'un capital de 21 jours de vacances par enfant de la valeur de votre bon.

Par exemple, si vous êtes bénéficiaire d'une valeur de 20 € et que vous inscrivez votre enfant au camp 100 % de cet été 2017 :

Le séjour coûte 100 € et dure 5 jours.

20 € x 5 jours = 100 €, vous n'avez plus rien à financer et il vous reste 16 jours de Bons VACAF (21-5 jours) !



Association « Au Cœur des Houblonnières d'Alsace »
Maison des Associations
67170 WINGERSHEIM LES QUATRE BANS
Tél. 03 88 51 26 35
Fax. 03 88 51 26 54
Du lundi au vendredi de 8h à 12h
E-mail : houblon.wingersheim@payszorn.com
Site : http://wingersheim.payszorn.com



Le sentier du houblon

LE SENTIER DU HOUBLON

C'est une sortie découverte ludique guidée le long d'un sentier de 4,5 km, par l'association ACHA « Au Cœur des Houblonnières d'Alsace » à travers les houblonnières de Wingersheim, capitale du houblon d'Alsace.

Venez découvrir tous les secrets de la culture du houblon, la fabrication de la bière, et venez vous faire plaisir dans la petite boutique. Accessible de mai à septembre sur réservation pour les groupes et pour les individuels l'été. Vous pouvez aussi faire la visite librement.

Accédez au site de la FFRandonnée Alsace, pour un parcours et une description plus précis.

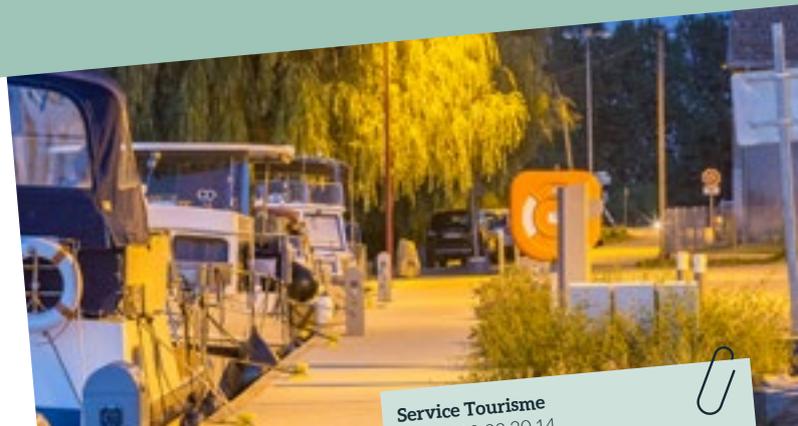
LE GRP DU PAYS DE LA ZORN

FFRANDONNEE Alsace
Site : www.alsace.ffrandonnee.fr
CCPZ Tourisme : www.payszorn.com

Ce sentier de GR de Pays®, d'environ 61 km et sillonnant la partie nord du territoire du Pays de la Zorn en passant par de nombreux villages, permet de découvrir les multiples facettes d'un secteur riche et authentique en patrimoine culturel ainsi qu'en paysages bucoliques où il fait bon randonner.

Toutes les informations concernant les parcours sur le site internet de la CCPZ et de la FFRandonnée.

Sur le sentier de GR du Pays de la Zorn



Halte fluviale la nuit

Service Tourisme
Tél. 03 88 02 20 14
E-mail : service.tourisme@payszorn.com

HALTE FLUVIALE DU PAYS DE LA ZORN

La halte fluviale située à Waltenheim sur Zorn rencontre un franc succès ! Elle est gérée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, et peut accueillir 8 bateaux. Bornes eau, électricité et Wifi.

L'affluence est surtout visible de début avril à fin septembre, où les 8 places sont occupées et utilisées pour effectuer le plein d'eau ou d'électricité. Ce service public rendu aux plaisanciers a pour premier objectif de leur faire découvrir notre territoire et d'y développer une économie du tourisme.

Avec la remise en service du plan incliné, la fréquentation ne pourra que progresser en semaine. L'installation sur le site d'un loueur de bateaux permet l'utilisation d'un emplacement pour les opérations d'embarquement. L'installation sert également d'aire de pique-nique aux cyclistes qui fréquentent la piste le long du canal. Cet endroit est devenu un lieu de vie et de rencontre agréable, grâce aux aménagements réalisés par notre collectivité.

MUSÉE DE L'ARCHE

Le Musée est installé depuis 2001 dans l'ancienne synagogue restaurée par l'association culturelle l'ARCHE qui en a conservé les éléments essentiels. Aujourd'hui, elle envisage de se recentrer davantage sur le patrimoine juif mais aussi de mettre à disposition des collectionneurs et des artistes, la grande salle du musée.

La synagogue-musée peut également accueillir d'autres animations telles que des conférences ou des concerts par exemple.

Accueil uniquement des groupes (min. 10 personnes) et sur réservation. De manière temporaire : concert, conférence, exposition privée.

Musée du Pays de la Zorn
Tél. 03 88 89 04 52
E-mail : archemusee@gmail.com
Facebook : @museepayszorn

